



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT TENUE À LA SALLE PHILIPPE-
LAROUCHE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE LE 20 JUILLET 2023 À 16 H**

Personne(s) présente(s) :

Charles Brochu, président
Guy Gilbert, Conseiller municipal - District 2
François Boily, Conseiller municipal - District 3
Lorne Trudel, Conseiller municipal - District no 6

Richard Labrecque, greffier-trésorier

Personne(s) absente(s) :

Jacinthe Gagnon, Conseillère municipale - District 1
Lucie Laroche, Conseillère municipale - District no 4
Marie Gagnon, Conseillère municipale - District 5

Les membres dudit conseil formant quorum sous la présidence de Charles Brochu, président.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et greffe

- 1.1 Constatation de l'avis de convocation aux membres du conseil
- 1.2 Ouverture de la séance et greffe
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour

2. Finances et Administration

- 2.1 Aucun

3. Direction générale

- 3.1 Dépôt - Rapport sur les mesures d'urgence à la suite des pluies du 10 et 11 juillet 2023 et dépenses extraordinaires autorisées par le maire

4. Travaux publics

- 4.1 Adoption - Reconstruction du pont de l'Éperon par le ministère des Transports du Québec

5. Loisirs, culture et vie communautaire

- 5.1 Aucun

6. Urbanisme et développement durable

- 6.1 Aucun

7. Protection contre l'incendie

- 7.1 Aucun

8. Varia

- 8.1 Aucun

9. Période de questions

- 9.1 Période de questions

10. Levée de l'assemblée



1.1 Constatation de l'avis de convocation aux membres du conseil

Le greffier-trésorier dépose l'avis de convocation qui a été transmis aux membres du conseil par voie électronique.

Tous les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation et renoncent à celle-ci.

1.2 Ouverture de la séance et greffe

Le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 16 h 00.

198-2023

1.3 Adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu toute documentation utile à la prise de décision concernant les sujets à l'ordre du jour adoptés ci-après;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur François Boily
APPUYÉ par Monsieur Lorne Trudel
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.1 Dépôt - Rapport sur les mesures d'urgence à la suite des pluies du 10 et 11 juillet 2023 et dépenses extraordinaires autorisées par le maire

Le directeur général et greffier-trésorier dépose aux membres du conseil le document « Rapport sur les mesures d'urgence à la suite des pluies du 10 et 11 juillet 2023 et dépenses extraordinaires autorisées par le maire » et les invite à le consulter.

199-2023

4.1 Adoption - Reconstruction du pont de l'Éperon par le ministère des Transports du Québec

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec a entrepris la reconstruction du pont de l'Éperon;

ATTENDU QUE ce chemin sans issue est régulièrement inondé à proximité du pont obligeant la Municipalité à évacuer une centaine de maisons de façon récurrente;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Beauport a procédé à des travaux de corrections de l'élévation de voirie en 2022 afin de tenir compte des cotes d'inondation et sécuriser la chaussée;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec prévoit reconstruire le pont en changeant son élévation et abaisser l'élévation de la voirie municipale;



ATTENDU QUE les travaux prévus par le ministère des Transports du Québec causeront préjudice à la municipalité de Lac-Beauport et ses citoyens;

ATTENDU QUE les pluies du 10 et 11 juillet 2023 ont démontré l'importance de conserver l'élévation de la voirie municipale pour éviter l'inondation récurrente de la chaussée.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Lorne Trudel
APPUYÉ par Monsieur Guy Gilbert
ET RÉSOLU :

Que la Municipalité de Lac-Beauport n'autorise en aucun temps la modification de l'élévation de la voirie municipale telle qu'elle existe depuis 2022 ni aucun travail sur la voirie municipale sans son accord explicite par résolution du conseil.

Que la Municipalité de Lac-Beauport demande au ministère des Transports du Québec de revoir la conception du pont et son élévation à la satisfaction de la Municipalité et du Ministère.

Que la Municipalité de Lac-Beauport demande au ministère des Transports du Québec de suspendre les travaux jusqu'à l'approbation d'un projet optimal pour toutes les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.1 Période de questions

À 16 h 40, le président du conseil répond aux questions de l'assemblée.

*Seules les questions sont transcrites (1 par personne).
Les commentaires ou suggestions ne sont pas notés au procès-verbal.*

Les questions ont porté sur :
Aucune

Fin de la période de questions à 16 h 40.

10. Levée de l'assemblée

Le président lève l'assemblée à 16 h 40.

Charles Brochu, maire

Richard Labrecque, greffier-trésorier